

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

AVIS RECTIFICATIF D'ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la Commune de Flavin**

Par arrêté réglementaire n°2019-14 du 7 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la Commune de Flavin, prescrite par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2015, et poursuivie par la Communauté de Communes conformément aux délibérations du conseil municipal du 29 juin 2017 et du Conseil Communautaire du 29 juin 2017.

Le rapport de présentation décrit les projets d'évolutions et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont intégrées au dossier.

A cet effet, M.CAIRONI Jacques a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par M. le président du tribunal administratif de Toulouse.

Un dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Flavin et au siège de la Communauté de Communes pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Du lundi 28 janvier 2019 au mardi 12 février 2019 inclus

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la Commune de Flavin, à l'adresse : <http://www.flavin-aveyron.fr>**

- sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Flavin.
- Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : pluflavin.enquete.publique@laposte.net. Les registres seront tenus à la disposition du public. Les observations électroniques seront publiées sur le site internet à l'adresse : <http://www.flavin-aveyron.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Flavin les :

- **Samedi 2 février de 9h30 à 12h30,**

- **Lundi 4 février de 14h00 à 17h00 (en remplacement de la permanence du 28 janvier annulée pour causes d'intempéries),**

- **Mardi 12 février de 14h00 à 17h00.**

- Ses rapports et ses conclusions transmis au Président dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie, au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet : <http://www.flavin-aveyron.fr> durant un an.

Toute information concernant le projet de modification du PLU, pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Salars

Le Président, Yves REGOURD.